

Le CESE a rendu son avis sur le renforcement des ONG françaises face aux défis du développement

SÉANCES PUBLIQUES

PUBLIÉE LE 23/02/2013

Saisine liée : FACE AUX DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT : COMMENT RENFORCER LES ONG FRANÇAISES ?

Séance plénière du 26 février 2013

Avis présenté par M. Francis Charhon, au nom de la section des affaires européennes et internationales, présidée par M. Yves Veyrier.

L'aide au développement, dont la vocation est de lutter contre la pauvreté et les inégalités, mais aussi de s'inscrire dans des perspectives de développement durable, se déploie dans un paysage mondial qui s'est profondément modifié. Dans ce panorama, les organisations non gouvernementales (ONG), très actives sur les questions de développement, ne peuvent plus être considérées comme de simples exécutants. Elles sont devenues des co-acteurs du développement, que ce soit pour des actions de long terme, pour agir dans l'urgence ou encore dans le plaidoyer. Face à ces bouleversements, quel positionnement peuvent avoir les ONG françaises? Ont-elles la taille suffisante pour agir? Ont-elles procédé aux évolutions nécessaires pour devenir des opérateurs efficaces et crédibles? C'est à ces questions, en parfaite résonance avec les travaux des Assises du développement et de la solidarité internationale, que le CESE se propose, avec cet avis, d'apporter sa contribution en formulant un certain nombre de propositions sur les voies et moyens d'une consolidation et d'une revalorisation de la place et du rôle des ONG

LES PRINCIPALES PRÉCONISATIONS

Associer les ONG à la définition des objectifs stratégiques de la politique de coopération

A cette fin, il recommande :

- la création d'une instance de concertation pluraliste mais resserrée qui se substituerait à l'actuel Conseil stratégique pour la coopération non gouvernementale ;
- une clarification par l'État du rôle attendu des ONG.

Améliorer la transparence et la lisibilité du dispositif institutionnel de la coopération

Le CESE prône:

- une coordination des actions de développement menées par les différents ministères ;
- un pilotage fort assuré par le ministre en charge de la coopération.

Valoriser la contribution des ONG aux actions de développement

Notre assemblée se prononce pour le doublement, d'ici à cinq ans, de 45 à 90 millions d'euros, du montant de l'APD transitant par l'AFD à destination des ONG.

Sécuriser les ONG en favorisant les synergies et la professionnalisation

Le CESE milite en faveur :

- d'une accentuation de l'organisation en réseau des ONG françaises, voire de la constitution de « consortiums » ;
- d'une professionnalisation plus affirmée des ONG dans leur capacité de gestion et d'intervention ;

- d'une meilleure reconnaissance par l'Etat des compétences acquises au sein des ONG ;
- de l'affectation d'une partie plus importante des financements de l'Etat, aux actions de structuration et de renforcement des réseaux, à l'appui à la présence dans les instances internationales, au soutien de la formation des personnels, à la réalisation d'études et d'analyses sur l'action des ONG.

Résultat du vote : 129 pour, 17 contre et 24 abstentions pour 170 votants

[Voir les travaux de la section](#)

Présentation support de la présentation de l'avis ci-dessous

Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG ? CESE - 26 février 2013 from **Conseil Economique Social et Environnemental**